

Allex : le tribunal administratif a invalidé le referendum, que va faire le Maire ?

écrit par Christine Tasin | 1 octobre 2016



Le tribunal administratif de Grenoble a tranché ce vendredi : il suspend l'exécution du référendum prévu dimanche à Allex. En clair, si la consultation se tient, elle sera illégale. Le maire annoncera sa décision de maintenir ou non le référendum samedi.

Le tribunal administratif de Grenoble a donné raison au préfet de la Drôme qui l'avait saisi en référé ce vendredi matin. Le référendum prévu par la mairie d'Allex ce dimanche est officiellement suspendu. « **Un référendum local ne doit avoir comme objet qu'un sujet relevant de la compétence de la collectivité territoriale** ». Or, la création du centre d'accueil et d'orientation sur la commune mais dans un bâtiment appartenant à l'Etat est de la seule responsabilité du préfet. Les onze premiers migrants y sont arrivés il y a une semaine.

Je n'imagine pas que le maire puisse violer la loi – Eric Spitz, préfet de la Drôme.

Le référendum prévu par le maire d'Allex sera-t-il maintenu ? Le préfet de la Drôme Eric Spitz en appelle « au sens des responsabilités du maire ». « Une personne dépositaire de l'autorité publique ne peut pas faire échec à l'exécution de la loi », a-t-il souligné. « Je n'imagine pas que le maire puisse violer la loi, » poursuit Eric Spitz. Le tribunal administratif a donné raison au préfet : ce

référendum est illégal puisque l'ouverture du centre ne relève pas de la compétence de la commune.

« J'en appelle au sens des responsabilités du maire » – Eric Spitz, préfet de la Drôme.

Le maire d'Allex Gérard Crozier se donne jusqu'à demain avant de répondre. Il fera connaître sa décision samedi en fin de matinée.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/drome-le-referendum-sur-l-accueil-des-migrants-allex-invalide-en-justice-1475251552>

Conférence de presse du Maire prévue à 11 heures.

Acceptera-t-il les diktat du tribunal et du Préfet ou bien organisera-t-il malgré tout demain le referendum prévu ?

Sous prétexte que le bâtiment hébergeant les clandestins appartient à l'Etat, le Maire n'aurait pas son mot à dire ? Les clandestins vont-ils demeurer enfermés dans ce bâtiment sans mettre le nez dehors, sans déambuler dans le village ? De qui se moque-t-on ?

La France entière a les yeux fixés sur Allex. En effet, comme le rappelle l'article ci-dessous, c'est une première en France.

C'est une première en France : un référendum, à l'initiative du maire, va être organisé ce dimanche 2 octobre dans le village d'Allex dans la Drôme. Les habitants devront se prononcer pour ou contre l'installation d'un centre d'accueil pour réfugiés dans la commune. La décision a été prise par le préfet de région et concerne des réfugiés qui viennent de Calais. Le référendum n'aura donc aucune valeur légale mais il attise les passions.

<http://info.arte.tv/fr/allex-le-referendum-de-la-discorde>

En tout cas un vent de révoltes souffle partout en France (voir la réunion de [Louveciennes](#) jeudi dernier).

Des Jacqueries ? Des révoltes ? Non, messieurs les traîtres qui nous gouvernez, une révolution. Vous ne nous laissez pas le choix.